



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 32

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Le président dépose le document qui suit :

Le 23 mars 2026

À l'intention de la lieutenant-gouverneure en conseil :

Nous, Nahanni FONTAINE et Ian BUSHIE, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, donnons par les présentes avis de vacance dans la circonscription électorale du Pas-Kameesak en raison du décès d'Amanda LATHLIN, députée de cette circonscription.

Conformément à l'article 25 de la *Loi sur l'Assemblée législative*, nous prions maintenant Votre Honneur en conseil de bien vouloir prendre un décret visant à pourvoir le poste de député de la circonscription électorale du Pas-Kameesak conformément aux dispositions de la *Loi électorale*.

(signé) Nahanni FONTAINE,
députée à l'Assemblée législative

(signé) Ian BUSHIE,
député à l'Assemblée législative

(Document parlementaire n° 14)

L'Assemblée convient de permettre que des objets commémoratifs soient placés sur le bureau d'Amanda LATHLIN pendant les travaux d'aujourd'hui.

L'Assemblée permet à M. le *premier ministre* KINEW d'interpréter un chant d'honneur et de faire une déclaration à la mémoire d'Amanda LATHLIN, feu députée du Pas-Kameesak.

Ministre ASAGWARA propose la levée de la séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 13 h 52 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey